

# RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

---

Le 12 mars 1992, le Comité permanent de l'environnement a déposé à la Chambre des communes son rapport intitulé « L'Environnement et la Constitution ». Ce rapport fait la synthèse des exposés oraux et écrits qu'ont présentés au Comité les représentants des milieux de l'environnement, des entreprises, des groupes autochtones, des associations d'hommes de loi, des instituts de recherche, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales.

Le rapport du Comité permanent est un document qui a largement contribué à la série canadienne des négociations constitutionnelles. Comme ces négociations sont maintenant terminées, le Gouvernement, dans sa réponse, se penche sur la nature du partenariat fédéral-provincial en matière d'environnement et sur sa détermination de longue date de réaliser un développement durable, plutôt que de reprendre les points constitutionnels que soulève le rapport du Comité permanent.

L'environnement demeure encore et toujours l'une des grandes priorités du Gouvernement. De concert avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous assumerons la responsabilité que nous avons envers les générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes de préserver leur patrimoine naturel. S'il s'y engage, c'est que le gouvernement fédéral croit fermement devoir jouer un rôle important dans le domaine de l'environnement, un rôle qui vient s'ajouter à celui des provinces et des territoires et qui incite à la participation un très grand nombre de Canadiens et de Canadiennes; c'est là, à son avis, la seule façon pratique de prévenir les problèmes écologiques et, le cas échéant, d'y réagir.

## **Le développement durable L'intégration de l'environnement et de l'économie**

Nous avons compris, peu à peu, au fil des ans, les liens étroits qui relient l'environnement et l'économie, ces deux volets d'un même diptyque. Les travaux de certains universitaires, comme le docteur Michael Porter, de l'université Harvard, nous ont fait comprendre récemment que la poursuite de hautes normes écologiques pouvait inciter à l'innovation et contribuer, de ce fait, à accroître la compétitivité. En outre, comme en conviendront la plupart des Canadiens et des Canadiennes, sans un environnement sain et une base productive de ressources, nous ne pourrions compter sur une économie forte. Ces rapprochements sont encore plus manifestes si l'on songe que la croissance économique du Canada procure, en outre, aux gouvernements, aux industries et aux particuliers, les ressources dont ils ont besoin pour investir dans l'infrastructure nécessaire à la prévention de la pollution, à la lutte contre la pollution et à l'assainissement des lieux contaminés.

Les travaux de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont fait constater, à l'échelle internationale, cette interdépendance de l'environnement et de l'économie.

La Commission disait, en effet, dans son rapport-charnière *Notre avenir à tous*, que « l'idée-force de toute stratégie de développement durable, c'est la nécessité de tenir compte, pour chacune de nos décisions, de la double dimension économique et écologique ». Elle ajoutait que, à la réflexion, il en est bien ainsi dans la réalité.